Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D124-DE

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice : 48

Présents à la séance : 43 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Salle du Marais à Branges sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Mme Aurélie GRAVALLON, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER (suppléante), M. Guy MASSOT (suppléant), M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés : Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Bertrand RODOT, Madame Elodie BERNARD, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Guillaume BADET pouvoir donné à Mme Hélène OGES, M. Stéphane BESSON suppléé par Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT suppléée par M. Guy MASSOT.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE.

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

C2026-124 Création de la commission de contrôle financier de Bresse Louhannaise Intercom'

Monsieur le Président indique que l'article R.2222-3 du CGCT relatif à la commission de contrôle financier dispose que : « *Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement* ».
Les contrats concernés par ces dispositions sont :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D124-DE

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

- les contrats de délégation de service public, quelle que soit leur catégorie (affermage, concession, régie intéressée), et les concessions de service ;
- les contrats de prêt ou de garanties d'emprunt ;
- les marchés publics qui ont pour objet de gérer un service ;
- certains marchés de partenariat.

Cette commission est chargée d'un contrôle sur place et sur pièces donc sur les comptes détaillés des opérations menées par les entreprises précitées.

Considérant la nécessité pour la CC Bresse Louhannaise Intercom' de créer une commission de contrôle financier

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'une commission de contrôle financier pour la durée du mandat.

FIXE sa composition à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE

Date 07 octobre 2026

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 07 octobre 2026